

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ANNECY  
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 21 janvier 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

**Sont présents :** Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Elodie GUIDON, Antonin RUPHY, Arthur THOVEX

**Excusés :** Christelle ANGELLOZ-NICOUD (pouvoir à David PERILLAT-AMEDEE), Alexandre HAMELIN (pouvoir à Elodie GUIDON), Jean-Luc LABORDE (pouvoir à Michaël DONZEL-GONET), Fabienne MAISTRE (pouvoir à Pascale MEROTTO), Véronique POLLET-VILLARD (pouvoir à Didier COLLOMB-GROS),

**Absents :**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers votants : 19

Monsieur le Conseiller Municipal Arthur THOVEX, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

**DELIBERATION 2022/005 HABITAT - GRAND-MAISON - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN VUE DE LA REALISATION D'UN PROGRAMME D'ACCESSION SOCIALE DANS LE CADRE D'UN BAIL REEL SOLIDAIRE PAR LA SA MONT BLANC**

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal de La Clusaz n°19/046, en date du 23 mai 2019 ;

Vu la délibération du conseil municipal de La Clusaz n°20/004, en date du 6 janvier 2020, portant saisine par la Commune de La Clusaz de La Foncière de Haute-Savoie en tant

qu'Office Foncier Solidaire (OFS) d'une demande d'acquisition d'un terrain, situé dans le secteur de Grand-Maison, en vue de la réalisation d'un programme d'accession sociale dans le cadre d'un bail réel solidaire ;

Vu la délibération du conseil municipal de La Clusaz n°21/068, en date du 16 juin 2021, portant cession à La Foncière de Haute-Savoie en tant qu'Office Foncier Solidaire (OFS) d'une partie de diverses parcelles cadastrées B 4289, B 4290, B 4294, B 4295, B 4298 et B 4299, situées dans le secteur de Grand-Maison, en vue de la réalisation d'un programme d'accession sociale dans le cadre d'un bail réel solidaire, confirmée par la délibération n°2021/137 du 16 décembre 2021 ;

Vu la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public La Foncière Haute-Savoie ;

Vu le Règlement Intérieur du Groupement d'Intérêt Public La Foncière Haute-Savoie ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration de La Foncière de Haute-Savoie, en date du 17 novembre 2021, approuvant l'acquisition d'une partie de diverses cadastrées B 4289, B 4290, B 4294, B 4295, B 4298 et B 4299, situées dans le secteur de Grand-Maison, en vue de la réalisation d'un programme d'accession sociale dans le cadre d'un bail réel solidaire par la SA Mont-Blanc ;

Vu le plan de financement du programme d'accession sociale dans le cadre d'un bail réel solidaire par la SA MONT BLANC, annexé à la présente délibération ;

Par délibération n°20/004 du 6 janvier 2020, la Commune de La Clusaz a décidé de saisir le Groupement d'Intérêt Public Foncière de Haute-Savoie, constitué entre plusieurs communautés de communes dont la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), l'Association des organismes de logement social en Haute-Savoie, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes et l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie (EPF 74), en sa qualité d'Organisme de Foncier Solidaire (OFS), d'une demande d'acquisition d'un terrain, situé dans le secteur de Grand Maison, route de Grand Maison, constitué d'une partie de diverses parcelles cadastrées B 4289, B 4290, B 4294, B 4295, B 4298 et B 4299, appartenant à la collectivité, afin d'y réaliser une opération d'accession sociale, via le mécanisme du bail réel solidaire (BRS).

Il est rappelé que le régime du BRS permet, en dissociant le foncier du bâti, de faire supporter le coût du foncier, appartenant à un OFS, sur le long terme par le paiement d'une redevance minime par le titulaire du logement en BRS. Cet outil permet également de garantir la vocation sociale du bâti dans le temps.

Par procès-verbal du conseil d'administration de La Foncière de Haute-Savoie, en date du 17 novembre 2021, La Foncière de Haute-Savoie a approuvé l'acquisition d'une partie de diverses parcelles cadastrées B 4289, B 4290, B 4294, B 4295, B 4298 et B 4299, situées dans le secteur de Grand-Maison, en vue de la réalisation d'un programme d'accession



sociale dans le cadre d'un bail réel solidaire par la SA Mont-Blanc, constructeur et bailleur social, pressenti pour réaliser le programme et en assurer la commercialisation.

Par délibération n°21/068 du 16 juin 2021, la Commune de La Clusaz a saisi le Groupement d'intérêt Public Foncière de Haute-Savoie afin que ce dernier acquière, en sa qualité d'Organisme Foncier Solidaire (OFS), le terrain, sis sur le secteur « Grand Maison », route de Grand Maison, constitué d'une partie de diverses parcelles cadastrées B 4289, B 4290, B 4294, B 4295, B 4298 et B 4299, d'une surface d'environ 3 500 m<sup>2</sup> à parfaire pour un montant de 450 000 €, sous conditions garantissant que le terrain soit acquis par le GIP en sa qualité d'OFS afin d'y réaliser une opération d'accession sociale à la propriété via le mécanisme du bail réel solidaire.

Néanmoins, l'équilibre la réalisation du programme et sa commercialisation tel qu'envisagé par la SA Mont-Blanc, prévoit par ailleurs une subvention de la Commune, dont le montant prévisionnel établi à ce stade est de 450 000 euros. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de cette subvention, qui sera conditionnée à la réalisation effective du programme dans les conditions prévues au plan de financement ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant maximum de 450 000 euros à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Le Mont-Blanc, dite SA MONT-BLANC, entreprise sociale de l'habitat et bailleur social, dont le siège social est situé 9 rue André Fumex à Annecy (74 007), au titre de la réalisation d'un programme de logements destinés à être commercialisés sous forme d'accession sociale via le mécanisme du bail réel solidaire dans le secteur de Grand Maison, route de Grand Maison, sur une partie de diverses parcelles cadastrées B 4289, B 4290, B 4294, B 4295, B 4298 et B 4299 ;

**DIT** que cette subvention sera acquise à la réception des travaux ;

**DIT** qu'une avance de maximum 50% pourra être versée sur présentation du document d'ouverture de chantier à la demande du bénéficiaire ;

**DIT** que le solde du versement de la subvention sera versé à la délivrance du certificat de conformité des travaux par la Commune, sous réserve de la présentation du décompte général des travaux réalisés, accompagné des justificatifs ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et signer tous les actes nécessaires et le cas échéant une convention financière retraçant les engagements ci-dessus rappelés de la Commune et de la SA Mont-Blanc.

Adopte à l'unanimité cette délibération.

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 074-217400803-20220201-DEL\_2022\_005-DE

**Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits**

**Suivent au registre les signatures**

**Fait à LA CLUSAZ, le 01 février 2022**

**Le Maire,**

**DIDIER THEVENET**

